

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Les

TEMPS

d'Arts



Créez votre propre show !

DU 20 AU 25 AVRIL 2020 • INSCRIPTION JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2019

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS : 03 89 30 63 62

Pour qui ?

- ▶ Élèves (21 ans maximum) des écoles de musique et de danse adhérentes au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;
- ▶ Ouvert à tous les instruments et aux danseurs des disciplines classique, jazz, contemporain, hip-hop ou afro ;
- ▶ Niveau requis :
 - Pour les musiciens : minimum fin de 2^e cycle,
 - Pour les danseurs : à partir de 6 ans de pratique.

Où ?

- ▶ Résidence d'artistes du 20 au 24 avril 2020, de 9h à 17h



MJC - Centre Social de Bollwiller
École "Centre" de Danse
22 rue de Soultz à BOLLWILLER

- ▶ Représentations publiques le 25 avril 2020 dans des lieux originaux.

Infos pratiques

- ▶ Prise en charge par le Département :
 - Du déjeuner des participants du lundi au samedi,
 - Des déplacements en bus sur les sites des représentations publiques.
- ▶ Inscription (nombre de places limité) jusqu'au 15 décembre 2019 :

FLASHESZ

[HTTPS://FORMS.GLE/RRPFW6SEQN0TXNVF9](https://forms.gle/RRPFW6SEQN0TXNVF9)



- ▶ Contact : Stéphanie FILLINGER, Chargée de mission Enseignements artistiques, au 03 89 30 63 62 ou fillinger@haut-rhin.fr.

Conseil départemental du Haut-Rhin

SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ACTION CULTURELLE ET DES PUBLICS

75 rue de Morat - 68 000 Colmar - Tél. 03 89 22 90 12 - Courriel : decs-acp@haut-rhin.fr